

Urbanités

Lu

Novembre 2024

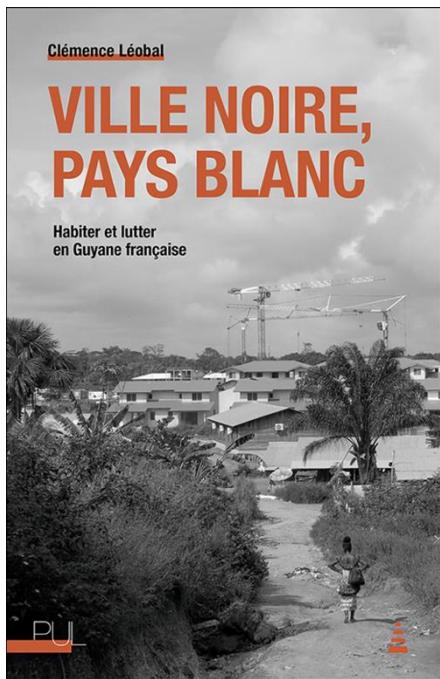
Ville noire, pays blanc. Habiter et lutter en Guyane française, de Clémence Léobal

Félicie Roux



Couverture : Piste des Vampires, Saint-Laurent-du-Maroni, Clémence Léobal, 2013.

Pour citer cet article : Roux F., 2024, « Ville noire, pays blanc. Habiter et lutter en Guyane française, de Clémence Léobal », *Urbanités*, Lu, novembre 2024, en ligne.



Étudier la morphogenèse d'une ville : perspectives croisées de l'administration de l'État outre-mer et des habitant·es à Saint-Laurent-du-Maroni (Guyane française)

S'appuyant sur une recherche doctorale, cet ouvrage, composé de cinq chapitres et d'un cahier photographique de Nicola Lo Calzo, étudie « la morphogenèse d'une ville à la situation particulière » (p. 7), Saint-Laurent-du-Maroni (Soholang¹). L'auteure entre plus particulièrement par les modes d'habiter et les configurations résidentielles des habitant·es de Soholang, les politiques publiques de démolition qui entraînent des délogements et les conditions d'accès à et d'appropriation d'un logement social.

S'inscrivant dans le sillage de travaux d'anthropologues britanniques de l'école de Manchester, en leur reprenant plus particulièrement le concept de situation², l'auteure cherche à « embrasser d'un même regard les perspectives des groupes minorisés et des agent·es de l'État » considérant la question urbaine comme une « situation commune » (p. 13). Cette

approche permet de comprendre finement de quelles manières l'action publique contribue à façonner l'espace et les formes urbaines et son appropriation tout en adoptant le point de vue d'habitant·es minorisé·es. Ces questions s'inscrivent ainsi dans une sociologie de la ville attentive aux acteurs institutionnels et une anthropologie dans la ville attentive aux expériences des groupes minorisés à deux échelles, celle de la maison et celle du quartier ou de la ville.

L'auteure s'appuie sur une enquête par archives et entretiens auprès des acteurs et actrices institutionnel·les et une ethnographie menée auprès des habitant·es bushinengué·es (en 2013 et 2014). Elle conduit cette dernière en résidant dans le même quartier qu'une partie de ses enquêté·es et en les accompagnant dans leurs démarches auprès des administrations. Elle restitue ainsi les représentations et perceptions de l'État et met à distance catégorisations et cadres de pensée étatiques (en préférant par exemple la catégorie de « maison » que celle de « logement ») tout comme certaines catégorisations scientifiques mises à l'épreuve (par exemple, la notion de « trajectoire résidentielle »).

Si les politiques urbaines menées à Saint-Laurent-du-Maroni sont en partie similaires à celles menées en France hexagonale, elles s'appliquent dans une situation post-coloniale particulière, celle de l'État Outre-Mer³. À ce titre, l'histoire sociale et urbaine locale et l'histoire coloniale sont enchevêtrées. La ville de Saint-Laurent-du-Maroni se caractérise par l'importance des groupes minorisés, tout d'abord, les Bushinengué·es, autodésignation en français qui évoque les groupes apparus à l'époque du marronnage⁴, ayant fui les plantations du Suriname pour s'installer dans la forêt en amont du fleuve Maroni dès le 18^{ème} siècle. Après avoir migré vers les villes en aval du fleuve, ils et elles appartiennent aujourd'hui surtout aux classes populaires tout en ayant des niveaux de revenu contrastés, des modes d'habiter différenciés (maisons en bois, logements sociaux), et des statuts résidentiels variés. Cet espace est également marqué par les migrations de personnes en provenance du Suriname, de Guyana, des Antilles (Haïti en particulier), du Brésil, du Laos ou de Chine.

¹ Saint-Laurent-du-Maroni en ndjuka, la langue parlée par les Ndjukas, une des six nations issues du marronnage.

² L'auteure se réfère au concept de « situation coloniale », repris par G. Balandier et visant à « restituer “la réciprocité des perspectives entre sociétés coloniales et colonisées” (Balandier, 1951, p. 19) ». » (p. 13)

³ Voir le dossier de la revue *Politix* « L'État Outre-Mer » (coll., 2016).

⁴ Le marronnage désigne l'autolibération d'esclaves déporté·es depuis l'Afrique. Six groupes sont issus du marronnage (dont les Ndjukas).

Positionnalité, réflexivité et hiérarchies raciales

Le chapitre 1 propose un regard réflexif sur l'ethnographie menée par la chercheuse en revenant sur son entrée sur le terrain et sa positionnalité. Clémence Léobal précise ainsi les opportunités et contraintes inhérentes à l'assignation genrée qui explique qu'elle ait noué en premier lieu des liens surtout avec des interlocutrices tout en rencontrant également des hommes membres de leurs familles. Elle soulève également les enjeux associés à sa position ambivalente en tant qu'ethnographe *bakaa*. Cette catégorisation est employée pour désigner une forme locale de blancheur qui ne se limite pas à la couleur de peau, mais aussi « à d'autres caractéristiques associées à une position de domination » (sexe, classe, nationalité...), et correspond à une « position de pouvoir associée à l'État » (p. 30). Identifiée malgré elle au statut de gouvernant par sa proximité à l'État, son engagement auprès des habitant·es lui permet toutefois d'établir un rapprochement et une relation de confiance avec les enquêtées.

Ces éléments de réflexivité permettent de dessiner les contours de « l'opposition racialisée entre *bakaa* et Bushinengué·es », héritée du « passé esclavagiste de la région, dont le rappel est nécessaire pour comprendre les hiérarchies sociales en Guyane. » (p. 31) En nommant et étudiant (aussi) la majorité (« singulariser les *bakaa* »), l'auteure se donne les moyens d'une « critique de l'ordre racialisé » (p. 37). Les hiérarchies raciales se déclinent entre groupes racisés à travers le colorisme (N'Diaye, 2006), par exemple entre Créoles⁵ et Bushinengué·es. Cette désignation peut être employée par les agent·es de l'État autant que sous la forme d'une auto-identification, voire de l'énonciation d'une fierté bushinenguée de la part des groupes minorisés. Avant de porter l'analyse sur les interactions entre agent·es de l'État et habitant·es bushinengué·es, l'auteure propose dans le deuxième chapitre une analyse des modes d'habiter à Saint-Laurent-du-Maroni.

Habiter le Maroni: appropriation de l'espace, circulations et « configurations de maisons» dans un espace transfrontalier

Saint-Laurent-du-Maroni est une ville qui se caractérise par sa situation sur un fleuve. Ce fleuve matérialise une frontière administrative construite entre la Guyane française et le Suriname, pays devenu indépendant en 1975. La frontière administrative ne détermine pour autant pas complètement les modes d'habiter qui dépassent les frontières nationales. L'espace du fleuve Maroni est caractérisé par des circulations et échanges réguliers de personnes et de marchandises.

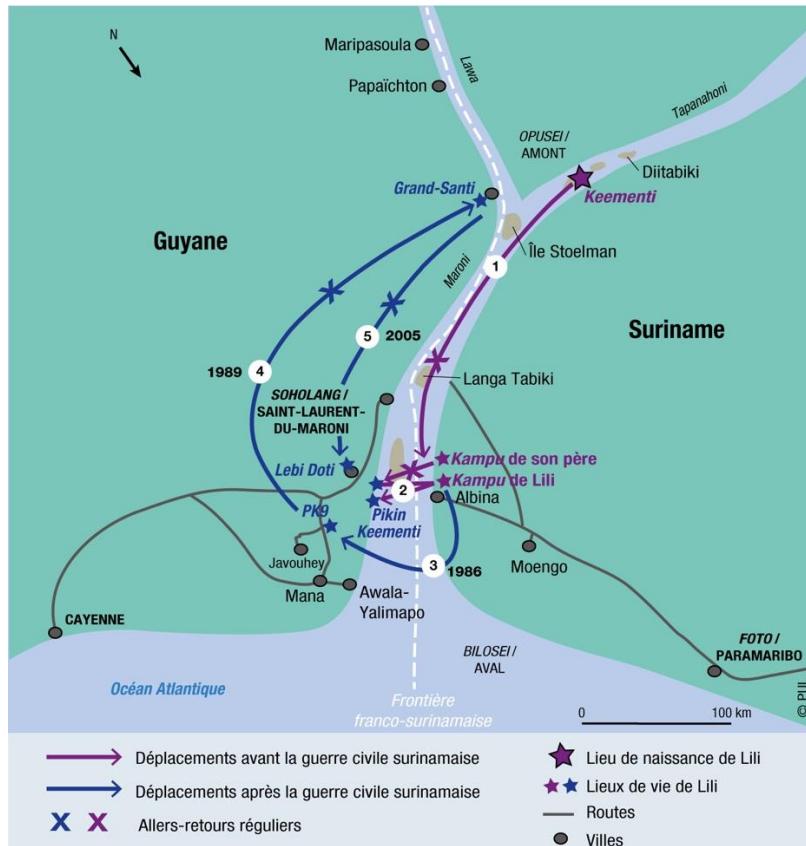
Après avoir précisé les dynamiques historiques de peuplement, l'auteure décrit, en s'appuyant sur des trajectoires singulières, les manières dont les Bushinengué·es s'approprient l'espace urbain et l'espace domestique. Elle souligne comment leurs modes d'habiter remettent en question la notion de « trajectoire résidentielle », pour lui préférer celle de « configuration de maisons », développée par Louis Herns Marcellin. L'analyse des circulations entre ces résidences multiples met en lumière l'articulation entre configurations spatiales et relations de parenté sur le fleuve Maroni. Le chapitre est ainsi agrémenté de cartes, de schémas de parenté ainsi que de représentations graphiques des configurations de maison. Le choix de représentation cartographique et graphique des localisations des habitations et des configurations de maisons est à cet égard tout à fait intéressant puisque sont préférées des représentations sous forme de croquis, s'affranchissant des représentations cartographiques étatiques pour leur préférer la restitution des expériences résidentielles du point de vue des enquêté·es⁶.

Ces configurations de maisons se structurent autour de la solidarité et de l'entraide mais sont aussi traversées de conflits. Les circulations au sein de ces résidences multiples peuvent alors s'expliquer par la guerre civile au Suriname (1986-1992) ainsi que des politiques migratoires répressives (par exemple lorsque la situation de précarité administrative devient particulièrement contraignante en Guyane), ceci

⁵ Les Créoles désignent en Guyane les descendant·es d'esclaves affranchi·es par la France au moment de l'abolition de l'esclavage. Ils et elles occupent des positions plutôt dominantes localement ; « élite métisse », ils et elles se situent dans des positions intermédiaires entre les « métropolitains » et les Bushinengué·es.

⁶ On peut rapprocher cette démarche des réflexions menées sur les « cartographies critiques » ou « contre-cartographies » (par exemple l'ouvrage *Ceci n'est pas un atlas* ; voir également l'épisode *Contresens* consacré à l'ouvrage collectif *Atlas critique de la Guyane*, coord. par Matthieu Noucher, auquel l'auteure a participé).

conjugué à des conflits familiaux dans les maisons. Ces configurations mettent également en lien espaces urbains et espaces ruraux (habitations dans des espaces ruraux à l'amont du fleuve). Le cas de la trajectoire de Lili démontre bien ces phénomènes de circulations résidentielles qui dépassent les frontières nationales et urbaines.



« Parcours résidentiel de Lili », PUL, 2022, p. 50.

La manière dont l'auteure retrace les « configurations de maisons », les circulations et modes d'appropriation de l'espace de la maison (l'organisation de l'espace et les activités développées à l'extérieur et intérieur) permet ainsi de mieux comprendre de quelles manières les politiques urbaines, mais aussi migratoires, affectent les modes d'habiter des habitant·es Bushinengué·es enquêté·es.

Politiques de démolitions: une «domination spatiale racialisée»

Les chapitres 3, 4 et 5 placent la focale sur les interactions entre l'État et les groupes minorisés. La première partie du chapitre 3 analyse la mise en place des politiques publiques qui concourent aux démolitions et délogements de populations à partir des années 1980 et leurs évolutions jusqu'aux années 2010 en s'intéressant en particulier aux registres de justification et catégories employées par les pouvoirs publics.

Suivant les politiques menées dans la France hexagonale, à partir des années 1980, des « programmes de résorption de l'habitat insalubre » (RHI) ciblent certains quartiers de Saint-Laurent-du-Maroni. Les registres de justification s'articulent *in fine* moins sur des questions sanitaires que surtout esthétiques ou sécuritaires et participent à la production de modes d'habiter jugés indésirables. Les pratiques administratives et instruments – pratiques de recensement, cartographie, etc. – déployés pour justifier et cibler l'indésirabilité sont finement décrites. Alors que ces quartiers sont habités par des Créoles et Bushinengué·es, ce sont surtout ces dernier·es qui sont ciblé·es par ces opérations. Ces programmes initient ainsi une « routine des démolitions » qui explique à la fois la spécialisation d'agent·es

administratif·ves et des formes spécifiques d'étalement urbain : en effet, les formes d'habitat tout comme la localisation et le développement de quartiers périphériques n'ont pas grand-chose de spontané mais sont façonnés par les politiques publiques.

À partir de 2010, un nouvel instrument est mis en place, la Zone d'aménagement concerté (ZAC), afin de satisfaire les classes sociales privilégiées (les « métropolitain·es » et les touristes). Dans le cas de la ZAC, le relogement n'est pas garanti et les habitant·es déjà-là tendent à être invisibilisé·es (notamment à travers les usages d'outils cartographiques, peu représentatifs de la réalité de l'habitat). Ce sont moins des habitations qui sont ciblées (par exemple comme « insalubres ») que des occupant·es jugé·es « illégaux » au regard de hiérarchies nationales. Ce type de programme n'est pas sans susciter des voix critiques autant de la part d'ONG qu'au sein même de l'administration municipale.

Ces pratiques de démolitions, depuis les années 1980, s'articulent à un renforcement de la frontière nationale, qui conduit à la production de catégories de « nationaux » et d'« étranger·es ». De « primitif·ves », les Bushinengué·es deviennent « étranger·es ». En raison d'un séjour supposé illégal dans ces espaces, leur présence est alors considérée comme illégale et légitime ainsi l'éviction de ces « habitant·es jugé·es indésirables » (p. 88).

Face à l'Etat bakaa: résistances, négociations et accès au logement social

Face à ces politiques de démolition dont « les habitant·es bushinengué·es mettaient en évidence [l']ordre social et racial » (p. 89), ils.elles ont tenté de résister (chapitre 3). C'est en particulier selon une logique de retournement de stigmate (fierté bushinenguée) et au regard du travail d'appropriation et de valorisation de cet espace (défrichage, construction d'habititations, etc.) qu'ils.elles jugent injustes leurs délogements. Les habitant·es développent ainsi une « critique des institutions, pointant leurs contradictions et contestant l'autorité des fonctionnaires. » (p. 92)

D'autres habitant·es bushinengué·es voient dans ces démolitions une opportunité d'accéder à un logement social, dans la perspective de s'émanciper de conditions matérielles jugées difficiles dans les maisons en bois et de « se libérer de la tutelle de son mari » (p. 103) en accédant à un logement à son nom (chapitre 4). Dans un contexte d'une forte demande excédant largement le nombre de logements disponibles, les critères d'attribution (formels et informels) participent ainsi à véhiculer des normes – la configuration familiale ou encore la durée d'occupation du logement – qui contribuent à trier et discriminer les locataires. Les locataires attendu·es étant celles et ceux qui restent pour une durée temporaire (dans le chemin vers l'accession à la propriété) et membres de familles biparentales ayant un nombre d'enfants modéré, autrement dit une morale familiale calquée sur les « modèles de familles nucléaires européens et bourgeois, en opposition aux familles nombreuses ou mères célibataires. » (p. 112)

Les demandeuses⁷, déterminées à échapper au stigmate de leurs quartiers tout comme souvent aux conflits associés aux « configurations de maisons », développent des stratégies pour tenter de surmonter les obstacles voire les refus auxquels elles font face. « S'investir dans la marche » implique des interactions coûteuses avec les administrations qui cristallisent des rapports de classe et de race. Cela nécessite ainsi que les « demandeuses » engagent une socialisation institutionnelle (apprentissage de la localisation des bureaux, acquisition du vocabulaire administratif français, etc.), attestent d'une « bonne volonté administrative » qui passent par un classement des papiers, un renouvellement répété de leurs passages dans les bureaux et donc des mobilités quotidiennes importantes (comme le rappelle l'auteure, « marcher n'est pas uniquement une métaphore », p. 124). Les femmes engagées dans ces démarches développent ainsi de nombreuses ressources, s'appuyant sur l'acquisition de savoir-faire tout comme sur des réseaux d'entraide, de partage d'informations dans des lieux de sociabilité (par exemple les églises évangéliques) ou encore diverses formes d'intermédiation (intermédiaires francophones, écrivains publics, relations personnalisées avec des agent·es de l'institution). Elles travaillent leur présentation de soi (jouant parfois d'attributs féminins), développent des relations personnalisées –

⁷ L'usage du féminin uniquement s'explique par le fait que ce sont surtout des femmes qui s'acquittent des tâches administratives dans le domaine du logement, en raison de la répartition genrée du travail domestique.

parfois favorisées par la présence d'agent·es bushinengué·es certes minoritaires et souvent marginalisées – et se tiennent à distance des mobilisations collectives.

Si les contraintes qui pèsent sur les demandeuses sont fortes, celles-ci investissent « les interstices des administrations », « négocient des arrangements » et se conforment aux attentes institutionnelles sans nécessairement adhérer à l'ordre politique – elles « jouent le jeu » sans tout à fait se soumettre à l'administration. Plus qu'une seule imposition étatique des règles, l'auteure met aussi en évidence un travail d'adaptation mutuelle entre habitant·es et agent·es institutionnel·les.

L'appropriation des logements sociaux

Enfin, discutant le concept d'appropriation de H. Lefebvre, le dernier chapitre interroge les modalités d'appropriation du logement social par les habitant·es bushinengué·es. Il revient sur deux formes d'habitat. Les « site », fruits des politiques d'habitat « adapté », développés dans les années 1980-1990, constituent une forme d'habitat ancrée dans des conceptions différentielistes des politiques dans les DOM, censées prendre en considération les « cultures locales ». Cet habitat « adapté » repose sur l'autoconstruction et l'assemblage des maisons à partir de kits par les habitant·es qui en deviennent alors propriétaires. Il confère une marge de manœuvre aux habitant·es, par les possibles marquages personnels. Les « batiman » sont des logements locatifs plus récents calqués sur les normes de la France hexagonale – c'est-à-dire conformes à l'héritage du fonctionnalisme de Le Corbusier. Les normes résidentielles sont alors plus contraignantes : les murs sont intouchables et les formes d'appropriation de ces espaces sont régulièrement contrôlées. L'auteure montre alors comment les groupes minorisés doivent composer avec les normes imposées par les bailleurs sociaux qui se logent aussi dans la matérialité des logements sociaux et ses usages conçus par les pouvoirs publics. Au-delà de ces appropriations contrastées, l'accès aux « logements *bakaa* » (« site » et « batiman ») matérialisent une ascension sociale et engagent des transformations de soi et des relations sociales et conjugales des habitant·es.

Cet ouvrage passionnant constitue ainsi un apport important pour qui s'intéresse à la dimension spatiale des rapports sociaux de race, dans une perspective intersectionnelle (bien que la question du genre, sans être absente de l'ouvrage, y soit moins centralement abordée). L'auteure montre finement comment le contrôle et la domination des groupes minorisés, associés à la persistance d'inégalités coloniales, s'exercent en grande partie par le gouvernement des espaces urbains et les politiques de logement⁸. Ce livre apporte également une contribution majeure par son analyse des pratiques résidentielles dans cet espace transfrontalier⁹ caractérisé par une situation singulière de frontière entre État du Nord et États du Sud. L'auteure montre en outre comment les expériences résidentielles s'articulent avec une socialisation institutionnelle. Les modes d'habiter sont en effet façonnés (en partie) par l'État qui constraint (plus ou moins fortement) les localisations, les mobilités résidentielles et quotidiennes, l'apprentissage d'un vocabulaire administratif et de savoir-faire. L'auteure a un souci constant de montrer le façonnage institutionnel et les contraintes qui pèsent sur les pratiques résidentielles des habitant·es tout autant que les marges de manœuvre qu'ils et elles s'aménagent et résistances dont ils et elles font preuve.

FÉLICIE ROUX

Félicie Roux est maîtresse de conférences en sociologie à l'Institut national universitaire Champollion (Albi), membre du LISST-Cers. Ses travaux articulent sociologies urbaine et politique et géographie sociale. Ils portent sur l'inscription spatiale des rapports de domination et des processus politiques, en particulier les dynamiques de politisation et de mobilisations collectives.

⁸ Voir sur ce point également coll., 2021.

⁹ Bien que le contexte soit tout à fait différent, on peut ici faire écho aux travaux menés sur la « socialisation à la frontière » dans l'espace européen (Clément, 2022).

Référence de l'ouvrage : Léobal Clémence, 2021, *Ville noire, pays blanc. Habiter et lutter en Guyane française*, PUL, coll. « Sociologie urbaine ».

Bibliographie

Clément G., 2022, « Grandir aux frontières, grandir sans frontières ? Les effets socialisateurs de la mobilité transfrontalière », *Espaces et sociétés*, vol. 184-185, n° 1-2, 165-180.

Collectif, 2016, « L'État Outre-Mer », *Politix*, vol. 116, n° 4.

Collectif, 2021, « Questions raciales / questions urbaines », *Terrains & travaux*, vol. 39, n° 2.

Podcast

Léobal C., Morel J., Noucher M., Chenêt M., Froment-Meurice M., Martinet G., Oiry-Varacca M. et Opillard F., « Un atlas critique de la Guyane ? », *Contresons*, épisode n° 2. URL : <https://spectremedia.org/contresons/>.